

Séance du vendredi 6 avril 2007
--

L'an deux mil sept, le six avril, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Jean-Claude LAMPE, Patrick DAHLEM, Denis RONSEAU, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marc DEBRIGODE, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Le conseil a choisi Jacky LESUEUR comme secrétaire de séance.

1 – DELIBERATIONS.

Délibération n° 4/2007 : Compte administratif 2006.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Recettes	Dépenses	Soldes (+ ou -)
section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2006	183 095.84	149 645.81	33 450.03
	Résultats antérieurs 2005 reportés (ligne 002 du BP ou BS 2006)	62 672.68		62 672.68
	Résultat à affecter	245 768.52	149 645.81	96 122.71
section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2006	81 041.33	195 787.97	- 114 746.64
	Résultats antérieurs 2005 reportés (ligne 001 du BP ou BS 2006)	63 155.43		63 155.43
	Solde global d'exécution	144 196.76	195 787.97	- 51 591.21
restes à réaliser au 31/12/2006	Fonctionnement			
	Investissement	185 149.00	216 300.00	- 31 151.00
Résultats 2006 (hors R.A.R)		389 965.28	345 433.78	44 531.50
Résultats 2006 (y compris R.A.R)		575 114.28	561 733.78	13 380.50

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joint à la présente délibération)

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 5/2007 : Compte de gestion 2006.**Le Conseil Municipal,**

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 6/2007 : Affectation du résultat 2006.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 9 février 2006, le compte administratif 2006, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 96 122.71 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 51 591.21 €
- un solde de restes à réaliser de - 31 151.00 €

entraînant un besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2007,

Considérant que le budget 200 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 169 271.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2007, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

(ligne 002 en recettes) 13 380.50 €

Affectation en réserve (compte 1068)

financement de la section d'investissement 82 742.21 €

Délibération n° 7/2007 : Subventions.**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes sur l'année 2007, inscrite au compte 6574 du budget 2007 :

A.D.M.R	115 euros
COMITE DES FETES	1276 euros
COURCELLES DE FRANCE	30 euros
MYOPATHIE	30 euros
VESLARDANNES	30 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

Délibération n° 8/2007 : Vote des 4 taxes.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De ne pas augmenter les taux des 4 taxes suivantes pour l'année 2007, à savoir :

- | | | | |
|------------------------|---------|-----------------------|--------------|
| - Taxe habitation | 12.75 % | produit correspondant | 27 999 euros |
| - Taxe foncier bâti | 19.50 % | produit correspondant | 22 386 euros |
| - Taxe foncier NB | 17 % | produit correspondant | 2 839 euros |
| - Taxe professionnelle | 9 % | produit correspondant | 1 728 euros |

soit un produit correspondant 54 952 euros

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 9/2007 Aménagement de rues et éclairage public.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'effectuer les travaux suivants sur l'année 2007 :

- Terrassement, réalisation de voie et pose de bordurette sur la sente impasse des Jardins Michauts.
- Pose d'un candélabre au coin de la sente impasse des Jardins Michauts et à l'entrée du village par la route de Muizon, rue du Bémont, ainsi que dans la rue de Bury.
- Aménagement du chemin de la Fontaine à Sapicourt.

Ces travaux seront inscrits au budget 2007 en section d'investissement au compte 2315 opération 138 aménagement des rues.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 10/2007 : Achat de mobilier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'acheter du mobilier pour le nouveau bureau de la Mairie ainsi que pour le foyer rural.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

Pour le foyer rural :

- l'achat de tables et de chaises.
- l'achat de deux réfrigérateurs, d'un four, d'un lave vaisselle et d'un plan de travail ainsi que les meubles nécessaires au rangement pour la cuisine.

Pour le bureau de la mairie :

- l'achat d'armoires.
- l'achat d'un bureau pour l'ordinateur.
- l'achat de chaises.
- achat d'isolaires pour les élections.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2184 mobilier.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 11/2007 : Aménagement extérieur du foyer rural et parking devant la Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'aménager l'extérieur à l'arrière du Foyer Rural ainsi que la création d'un parking devant la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de réaliser ces travaux sur l'année 2007. Charge le Maire de demander des devis.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte :

- 2128 Autres agencements et aménagements de terrain pour l'extérieur du foyer rural,
- 2315 installation matériel et outillage technique pour la création du parking.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 12/2007 : Achat de mobilier urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'achat et la pose d'un panneau avec le plan du village à l'entrée du village par la rue du Bémont avec un aménagement du terrain.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte :

- 2184 mobilier opération 169 mobilier urbain

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 13/2007 : Avenant au marché de l'entreprise Le Bâtiment Associé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un avenant sur le marché du 28 avril 2006 du lot n° 02 – charpente bardage extérieur bois relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie. Cet avenant a pour objet la prise en considération de travaux supplémentaires suite à la demande du Maître de l'ouvrage concernant la mise en œuvre d'un bardage bois pour habiller les entourages des baies. Le montant initial du marché 19 996 € HTVA est porté à 20 946 € HTVA après l'avenant.

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention approuve cet avenant.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 14/2007 : Tracteur tondeuse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal leur décision d'acheter un tracteur tondeuse. Ce dernier a été trouvé après plusieurs devis chez Muizon Motoculture. Il s'agit d'une tondeuse auto portée Massey Ferguson ainsi que sa remorque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cet achat.

Cet achat sera imputé sur le budget 2007 en section d'investissement au compte 21571.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 15/2007 : Logement communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière réunion au cours de laquelle des devis ont été lus et approuvés concernant la réhabilitation du logement communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la réhabilitation du logement communal.

Ces travaux seront imputés sur le budget 2007 au compte 2313 opération 168.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 – QUESTIONS DIVERSES.

Tableau des élections :

8 h – 10 h 30	Ronseaux D - Bacarisse H - Culeux X
10 h 30 – 13 h	Leveaux P - Carré P - Debrigode M
13 h – 15 h 30	Lampe JC – Mabile G – Carré P
15 h 30 – 18 h	Lampe JC – Dahlem P – Mabile G

Rue des Aisances et ruelle Vantelet : Monsieur Ronseaux Denis souhaite que soit notée sa volonté de viabiliser la ruelle Vantelet afin de répartir la circulation des véhicules sur les voies de Bury, du Montcet et la rue de Vantelet. Cette viabilisation permettrait aux habitants et futurs habitants de la zone Nac de sortir sur la rue Paul Bouton. Monsieur Le Maire n'en voit pas la nécessité et rappelle qu'il faudra élargir et prendre du terrain aux riverains concernés et que le coût sera sûrement assez élevé. Néanmoins, une étude sera réalisée sur la possibilité de cette réalisation et son coût.